

**La pratique de l'épargne est-elle difficile**

Les avantages de l'épargne sont immenses. Sans elle, point de bonheur durable pour l'individu, point de prospérité réelle pour les peuples.

Cette vertu si féconde est elle difficile à pratiquer ? nullement... Elle exige seulement, comme toutes les vertus, un effort de notre part.

Elle comporte l'idée que nous devons nous priver d'une jouissance momentanée en vue de l'avenir.

Mais cette privation, qui peut paraître pénible au premier abord, finit par ne plus coûter beaucoup de peine quand l'habitude en est prise. Elle devient au contraire une source réelle de satisfactions, comme il arrive toutes les fois que nous avons rempli un devoir.

L'épargne d'ailleurs s'applique aux plus minces objets ; elle finit par produire de grands résultats à l'aide de petits moyens, pourvu qu'ils soient employés avec persévérance. Elle est à la portée de tout le monde, et personne ne doit s'en dispenser sous prétexte qu'on ne dispose pas de ressources suffisantes pour faire de grosses économies.

**Le travail ; sa nature et ses diverses sortes**

L'homme, âme raisonnable unie à un corps organisé, a deux forces à sa disposition, la force intellectuelle et la force physique ; il y a donc deux sortes de travaux, ceux de la pensée et ceux des bras, et, par conséquent, deux sortes de travailleurs. N'allez pas croire, cependant, que ces deux genres de travaux soient complètement distincts l'un de l'autre.

Dans le travail matériel, la pensée aussi est en jeu : sans une certaine dose d'intelligence, d'attention et même de goût, il est impossible d'arriver à aucun résultat passable : plus cette dose augmente, plus le travail des bras se rapproche de celui de la pensée, avec lequel même quelquefois il finit par se confondre. Ainsi, quand le ciseau du sculpteur exécute de simples moulures, c'est la main qui agit, et l'esprit ne fait que l'aider ; mais il en est autrement dans les œuvres plus relevées, une statue, par exemple, et c'est alors l'âme elle-même qui, à l'aide de cette main et de ce ciseau, communique au marbre la vie et la beauté dont l'idéal est en elle.

Et de même, le travail intellectuel le plus abstrait, le plus sublime, ne saurait se passer d'un agent matériel ; l'action des organes lui est indispensable : il faut parler, il faut écrire ; actes qui, tous deux, sont mécaniques ; il faut avoir recours à une coopération manuelle. Un écrivain conçoit de bonnes pensées, que peut-il sans les ouvriers typographes ? Brunel imagine de creuser un pont sous un large fleuve et de faire circuler les habitants de Londres au-dessous des vaisseaux mouillés dans leur port : admirable conception ; mais où aboutirait-elle sans le concours des ouvriers qui remuent la terre, qui façonnent et qui ajustent la pierre, le bois, le fer ?

Ainsi le travail intellectuel et le travail mécanique, l'ouvrier de la pensée et l'ouvrier de la matière se prêtent l'un à l'autre un continuel secours ; ils ne peuvent réussir, ils ne peuvent même exister l'un sans l'autre ; sans l'aide du travail matériel, les plus belles conceptions du génie de l'homme avorteraient avant de naître ; et le travail matériel ne s'exercerait ni avec succès ni avec fruit, s'il n'était dirigé par l'intelligence et protégé par la civilisation, que le travail de cette même intelligence a créée et ne cesse de perfectionner.

Comment donc ces deux genres de travailleurs pourraient-ils se livrer à une défiance réciproque ? Comment pourraient-ils se figurer que leurs intérêts sont opposés, puisqu'ils sont aussi nécessaires l'un à l'autre que, dans la vie humaine, les organes sont nécessaires à l'âme et l'âme aux organes ?

**UNION ST-JOSEPH**

—  
DIMANCHE, 11 SEPT. 1892.

Présidence de M. Frs. Decelles, Ecr., Président.

Après lecture et sur proposition de M. Eus. Bourgeois appuyé par M. Alex. Desgranges, le dernier rapport est approuvé.

Le Secrétaire-trésorier soumet ensuite le rapport suivant des opérations de la Société à St-Hyacinthe, bien que toutes les succursales n'aient pas encore fait rapport.

Balance de juillet, en réserve mensuelle.....\$2,300.15  
Recette d'août..... 635.98

Ensemble.....\$2,936.13  
Déboursés en août..... 814.17

Reste en caisse.....\$2,121.96

*Détail de la recette*

Reçu des M. à St-Hyacinthe...\$ 309.78  
Laprésentation..... 27.25  
St-Rosalie..... 17.00  
St-Jean-Baptiste..... 10.00  
Acton-Vale..... 25.00  
L'Ange-Gardien... 15.00  
Roxton-Falls..... 60.00  
Upton... 19.52  
St-Denis..... 30.00  
St-Damase... 28.00  
St-Hugues..... 35.00  
St-Liboire..... 15.30  
St-Athanase..... 25.51  
St-Charles..... 12.27  
St-Hilaire..... 7.35

Ensemble.....\$ 635.98

Les motions réglementaires ci-dessous sont ensuite votées et déclarées adoptées avec le concours des succursales, par le Président, savoir :

Que le Comité de Régie Central soit autorisé à prêter, à la Corporation des RR. PP. Dominicains de St-Hyacinthe ou à toute autre Corporation offrant les mêmes garanties à \$ 25 pour cent d'intérêt payable semi-annuellement et pour un laps de temps n'excédant pas dix ans, tout ce que disponible en Réserve mensuelle au moment où tel prêt sera effectué.

—  
Tout membre, en aucun temps et pour quelque considération que ce

soit, peut se retirer de la Société en signifiant par écrit, au Comité de Régie Central, son intention de ce faire et après avoir payé ce que dû et exigible par lui à la dite Société au moment de telle signification. Dans ce cas, le dit Comité de Régie sera tenu de prendre en considération et d'accepter, dès sa première séance après la signification comme susdit, la résignation de tel membre qui, dès lors, sera déchargé de toute obligation ultérieure envers la Société.

La négligence, par le résignataire, d'offrir le paiement intégral de ses redevances en même temps que sa résignation, entraînera l'ajournement d'icelle jusqu'à parfait paiement de ces redevances et des impositions nées dans l'intervalle.

Sur proposition de M. Alfred Bernier, appuyé par M. Eus. Clapin, il est résolu à l'unanimité :

Que cette assemblée approuve l'interprétation de l'article 41 des Règlements telle que rendue par le comité de Régie et reconnaît à ce dernier, par le dit article et dans l'intérêt de la Société, le droit de choisir en dehors de ses membres mais parmi les membres de l'Union St-Joseph, un officier spécial pour remplir effectivement les fonctions de sec-trés. faisant partie du susdit comité.

Après l'expédition de quelques autres affaires de routine et la récitation des prières accoutumées, l'assemblée s'ajourne.

**Comité de Régie**

—  
LUNDI, 12 SEPT. 1892.

Présidence de Frs. Decelles, Ecr., Président.

Présents : MM. J. Marsan, F. Lajoie, L. Cordeau, J. Leduc, H. Langelier, D. Dumaine, J. B. Hevey, J. Bernard, J. B. Morin, J. Benoit, J. H. Morin.

Après lecture et sur proposition de M. Leduc appuyé par M. L. Cordeau, le dernier rapport est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM. :

Bénoni Labonté, père, 9 septembre.

Résolu de payer aux malades ci-dessous, tout ce que requis ayant été fourni.

Joseph Beaulac, du 35 août au 5 septembre, \$1.00.

Pierre Baillargeon, (Athols Mass), du 23 août, au 8 septembre, \$7.00.

Michel Lebrun, (Montréal), du 3 août au 10 Septembre, \$2.50.

Jean-Baptiste Brunelle, du 1er septembre au 12 septembre, \$2.00.

Joseph Côté, (Montréal) du 27 août au 8 Septembre, \$5.00.

Louis Monjeau, du 29 août au 9 septembre, \$5.00.

Irénée Choquette, du 29 août au 12 septembre, \$0.00.

Ovilat Côté, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Charles Moison, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Octave Lajoie, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Joseph Cabana, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Louis Laporte, du 29 août au 12 septembre, \$5.00.

Alfred Tanguay, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Joachim de Langis, du 29 août au 12 septembre, \$6.00.

Hector Chartier, décès épouse, \$25.00

Sec-trés. (août) \$12.50.

Confection de 6 boîtes, \$12.00

Dame veuve Felix Houle Balance sur premier versement pour décès, \$50.00.

Dame veuve Hilaire Pelouquin, \$250.00,

Le secré-trés. reçoit instruction de renvoyer au médecin examinateur le certificat de M. Pierre Lavière, menuisier avec prière à lui de répondre spécialement aux questions que ce comité juge à propos de faire concernant tel certificat.

Après délibération sur la demande de M. Wilfrid Dagenais, journalier, 32 ans de Roxton Falls, à l'effet d'obtenir pour lui le bénéfice de l'article 258 des Règlements, et vu le rapport favorable du médecin examinateur, la requête du dit W. Dagenais est accordée en, par lui, remplissant les autres conditions voulues par l'article 258 susdit.

Et le comité s'ajourne.

**Reprimandes**

On s'imagine quelquefois qu'il faut gronder et reprendre vertement ses employés afin d'être mieux servis ; c'est, au contraire, le vrai moyen de l'être mal.

En grondant, on désespère ceux qui ont besoin de courage : on ne parvient, tout au plus, qu'à faire de hypocrites qui savent bien, en l'absence du maître, se dédommager de la contrainte qu'a coûté sa présence.

Un homme sage et modéré sait parler en maître sans injurier et sans dire un mot dont on puisse s'offenser. Il reproche les fautes avec fermeté, mais sans manquer au respect qu'il doit à la dignité de l'homme. Il blâme ce qu'il a fait par sa volonté, mais sans rien blâmer de ce que la nature ou la fortune a fait en lui. Il cherche à corriger le coupable et non à le mortifier. Aussi, loin de lui avoir mauvais gré, on l'estime, on le remercie, et on ne l'en aime que davantage.

On cite souvent ce trait — qui mérite de l'être toujours — de M. de Turenne. Un jour d'été, pendant qu'il était à l'une des fenêtres de son antichambre, en veste blanche et en bonnet, un de ses gens survint et trompé par l'habillement, le pria pour l'aide de cuisine. S'approchant doucement il lui applique un grand coup à l'endroit où le dos perd son nom.

L'homme frappé se retourne aussitôt et le valet voit, en tremblant, le visage de son maître. Tombant à genoux :

" Monseigneur, " dit-il, " j'ai cru que c'était Georges. "

" Eh ! quand eût été Georges, reprit M. de Turenne " il ne faut pas frapper si fort. "

Ce fut toute la réprimande ; c'est ainsi qu'il en usait toujours à l'égard des autres. Aussi était-il également aimé de ceux qui le